

Communiqué de Presse
Pour diffusion immédiate

**Justice de Proximité : Neuf Municipalités de la MRC des Chenaux
Rejoignent la Cour Municipale Commune de la MRC de Mékinac**

Saint-Tite, le 11 juin 2024 – Dans un souci d'efficacité et de proximité, la MRC de Mékinac est fière d'annoncer que neuf des dix municipalités de la MRC des Chenaux seront maintenant desservies par la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac.

Les municipalités de Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Narcisse, Saint-Stanislas, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Prosper-de-Champlain et Sainte-Geneviève-de-Batiscan s'unissent ainsi pour améliorer l'accès aux services de justice municipale. Cette initiative permettra de centraliser les ressources, d'optimiser les procédures judiciaires, permettra de mieux répondre aux besoins des citoyens ainsi que d'offrir une justice accessible et de proximité

De ce fait, dès le 13 juin 2024, tous les constats d'infraction émis sur le territoire de ces municipalités seront traités par la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac, située à Saint-Tite.

Objectifs principaux de cette initiative :

Efficacité améliorée : Les municipalités bénéficieront de procédures judiciaires simplifiées et d'une gestion administrative centralisée, réduisant ainsi les délais de traitement des dossiers, le tout à moindre coût,

Proximité accrue : Les citoyens des neuf municipalités auront accès à une cour municipale plus proche, dans la Vallée-de-la-Batiscan, réduisant les déplacements et facilitant l'accès à la justice.

« Nous sommes ravis d'accueillir les neuf municipalités de la MRC des Chenaux au sein de notre Cour municipale commune. Cette intégration nous permettra non seulement d'optimiser nos ressources, mais aussi d'offrir aux citoyens une justice plus accessible et de proximité, tout en renforçant la stabilité et la continuité de nos services. » Déclare Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac.

L'intégration des neuf municipalités à la Cour municipale commune de la MRC de Mékinac seront effectives dès le 13 juin. Les citoyens seront tenus informés des développements ainsi que des détails via les canaux de communication habituels de leurs municipalités respectives, notamment sur le site web de la MRC de Mékinac, au www.mrcmekinac.com.

- 30 -

Source :

Julie Bordeleau
Greffière de la Cour municipale commune
418-365-5151, poste 123
cour.municipale@mrcmekinac.com